

Négociations Salariales Annuelles

Les négociations salariales pour 2012 se dérouleront du 19 septembre au 17 octobre 2011 dans un contexte de crise économique et financière.

Malgré ce contexte, les résultats de BNP Paribas restent à un niveau élevé comme le Directeur Général l'a commenté en juillet dernier. D'ailleurs, il n'omet pas de remercier toutes les équipes du Groupe pour ces résultats qu'elles ont obtenus par leur formidable engagement.

FO demande que la Direction Générale donne clairement et fortement la priorité à la progression des salaires fixes.

À la veille de l'ouverture des négociations salariales, **FO** a déjà fait connaître à la Direction Générale ses propositions :

A) Mesure générale

Par tranches de salaires fixes bruts annuels

- Jusqu'à 35 000 € : 750 €
- de 35 001 € à 45 000 € : 650 €
- de 45 001 € à 55 000 € : 550 €
- de 55 001 € à 75 000 € : 300 €
- plus de 75 000 € : 100 €

Temps partiel : calcul de la mesure au prorata du temps de travail en tenant compte du salaire brut réellement perçu (et non salaire ramené à 100% comme habituellement).

B) Mesures annexes

⇒ **Seniors** : mise en place d'un minimum salarial (salaire fixe annuel brut) pour les seniors techniciens (base 1^{er} décile Hommes 2010) :

- Niveau C : 23 000 €
- Niveau D : 24 000 €
- Niveau E : 27 000 €
- Niveau F : 29 000 €
- Niveau G : 32 000 €

⇒ **Indemnités de transport** : mise en place d'une prime spécifique, complémentaire aux indemnités de transport existantes, pour les salariés de province qui, du fait des contraintes particulières, ne peuvent emprunter les transports en commun.

⇒ **Allocation Spéciale Familiale** : engagement sur l'ouverture de négociations sur l'ASF dans le but de revaloriser les montants et de réviser la notion d'ayant droit.

⇒ **Aménagement du temps de travail des seniors** : engagement sur la réouverture d'une négociation.

⇒ **Effectifs** : BDDF, affectation de 100 ETP dans les équipes de renforts au commerce.

Autre sujet : « La prime de partage de la valeur ajoutée » (prime Sarkozy).

Cette prime concerne 2011 et nous ne souhaitons pas qu'un amalgame soit fait avec la NAO 2012 au risque de compromettre celle-ci. Le principe de cette prime a été instauré par le Gouvernement sans que les organisations syndicales adhèrent à cette formule, aussi nous resterons très attentifs aux propositions de la Direction Générale.

Pour FO, il y a deux urgences : augmenter les salaires et revaloriser la prime de transport en l'étendant à tous.